

Service instructeur
Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie (DEVI)

6^{ème} Commission - N° 2008/I - 6^e/10

Service consulté
DJU

**RETRAIT DE NOTRE RECOURS CONCERNANT
LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION HYDROELECTRIQUE DE KEMBS**

Résumé : Il vous est proposé de retirer notre recours hiérarchique intenté contre la procédure de réattribution de la concession hydroélectrique de KEMBS à l'actuel concessionnaire, la société EDF. En effet, le Département a obtenu la valeur maximale de l'énergie réservée prévue par les textes.

Par ailleurs, ce rapport vous informe des discussions en cours avec EDF tendant à la création d'un fonds dédié aux questions environnementales et écologiques (eau, énergie renouvelable, économies d'énergie) d'un montant actualisable sur 28 ans.

Par délibération en date du 7 septembre 2007, l'assemblée départementale m'a autorisé à déposer un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge du dossier de renouvellement de la concession hydroélectrique de KEMBS.

Suite au dépôt de ce recours, intervenu le 19 septembre dernier, nous avons obtenu une réunion de concertation associant EDF, les services de la Préfecture, la DRIRE et le Département.

Lors de cette rencontre, l'Etat, représenté par la DRIRE, est disposé à accorder la réserve en énergie maximale à laquelle nous pouvons prétendre, soit 25 % de remise sur le tarif réglementé (40 € par M Wh en 2007) sur 10 % de la production, déduction faite de la part Suisse de 20 %.

Dans ces conditions, le Département encaissera en valeur 2007, une somme annuelle de 757 652,90 €, correspondant à 75 765 M Wh et représentant, sur la durée de la concession, 21,2 M€.

Ce chiffre est à rapprocher de la proposition initiale d'EDF de 97 000 € par an qui représentaient 2,7 M€ sur la durée de la concession.

Par ailleurs, la DRIRE nous a fait savoir que la perception de la réserve en énergie excluait la possibilité de percevoir la redevance sur l'énergie produite ; les deux dispositifs étant exclusifs l'un de l'autre.

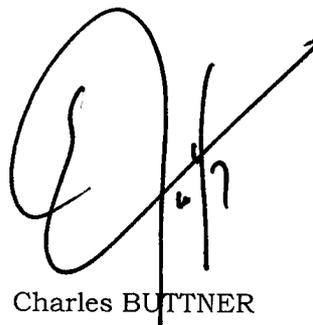
Etant donné que nous avons ainsi obtenu le maximum de la fourchette légale concernant la réserve en énergie, je vous propose de retirer notre recours hiérarchique afin de ne pas bloquer la poursuite de la procédure de réattribution de cette concession à EDF.

Parallèlement, il faut rappeler qu'EDF est fortement présent dans notre département avec, notamment : la production de courant avec les quatre grandes chutes hydroélectriques du Rhin, la centrale nucléaire de FESSENHEIM, prochainement la station de transfert d'énergie du Lac Noir, la gestion du canal d'Alsace et, enfin, dans nos propres réseaux de distribution puisque la majeure partie du département bénéficie du régime urbain de distribution assurée par EDF.

Dans le cadre d'un dialogue constructif, nous avons esquissé une nouvelle coopération : celle-ci se matérialisera par un fonds spécial qu'EDF abonderait à hauteur de 2,3 M€ par an environ, en valeur 2007. Ce fonds, qui sera actualisé, permettra de soutenir la politique du Département, d'une manière générale, dans le domaine de l'environnement et de l'écologie (l'eau, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, notamment).

Les discussions sont en cours pour formaliser le contenu exact de ce partenariat qui prendra la forme d'une convention liant le Département à EDF, sur une durée de 28 ans et représentant ainsi un apport total d'EDF de 65 M€. En déléguant cette compétence à notre Commission permanente, cette convention devrait pouvoir être signée courant février 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER